



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION

Luxembourg, le 17 décembre 2020
Dépôt : Marc Spautz
Groupe politique CSV
PLs 7703 & 7704

La Chambre des Député-e-s

Considérant le grand succès qu'ont connu les bons d'hébergement de 50€ ;
Considérant que les bons d'hébergement ne sont valables que jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'un grand nombre entre eux n'ont pas encore été utilisés ;
Considérant que le secteur de l'hôtellerie est fortement touché par les nouvelles restrictions mises en place le 25 novembre 2020 ;

Invite le gouvernement

À prolonger la validité des bons d'hôtellerie, de campings, de gîtes et d'auberges de jeunesse jusqu'en 2021.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 17 décembre 2020

Le Secrétaire général,

Laurent Scheeck

Le Président,

Fernand Etgen